



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## Communiqué de presse

### **Aires protégées : Le Conseil régional de l'environnement de Laval demande au gouvernement d'étendre ses efforts au sud du Québec**

**Montréal, le 21 février 2007** – Le Conseil régional de l'environnement (CRE) de Laval félicite le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) d'avoir finalement accepté la reconnaissance des normes de l'Union mondiale pour la nature (UICN) dans l'établissement des objectifs des aires protégées au Québec.

De plus, le CRE de Laval voit d'un bon œil l'annonce faite par le ministre Claude Béchard de renforcer la mise en place du réseau des aires protégées en milieu privé, en investissant 1,6 M\$ de plus pour aider les organismes à acquérir des milieux naturels de grande valeur écologique et pour permettre la réalisation d'actions de conservation volontaire.

Mais malgré les efforts faits par le Gouvernement du Québec pour développer un réseau d'aires protégées, le CRE de Laval considère inacceptable le fait que le Québec ait seulement 4,79 % (79 891 km<sup>2</sup>) de son territoire en aires protégées. Ces chiffres sont d'autant plus inquiétants lorsqu'on sait que la province et ses 1 667 441 km<sup>2</sup>, est une province reconnue au niveau mondial pour la grande diversité biologique de ses forêts, de ses plans d'eau et de ses cours d'eau.

Suite à l'analyse que j'ai faite du registre des aires protégées du Québec, je constate que la très grande majorité (74 309 km<sup>2</sup>) des aires protégées se trouve au nord du 47<sup>ème</sup> parallèle, ne laissant que 5 582 km<sup>2</sup> d'aires protégées au sud de ce parallèle.

De plus, je maintiens que la plus grande diversité biologique se trouve dans le sud du Québec, soit dans la sous-zone de la forêt décidue, qui regroupe les domaines de l'érablière à caryer cordiforme, de l'érablière à tilleul et l'érablière à bouleau jaune. Ces trois domaines bioclimatiques totalisent une superficie de 111 100 km<sup>2</sup>. Cela n'inclue pas le domaine de la sapinière à bouleau jaune, ce dernier étant en majeure partie situé au nord du 47<sup>ème</sup> parallèle ».

Une fois de plus, le CRE de Laval demande au Gouvernement du Québec de tout mettre en oeuvre afin que le Québec ait 12 % d'aires protégées pour chacune des régions naturelles du Québec d'ici 2010, comme le préconise la norme internationale, et ce afin de protéger, conserver et mettre en valeur sa diversité biologique.

Le sud du Québec renferme non seulement la plus grande diversité biologique mais aussi la plus forte densité de la population. Cette région est la plus affectée par les activités humaines, et elle subit des pressions constantes pour le développement résidentiel, industriel et agricole. Il est donc urgent d'agir. Le Gouvernement du Québec doit porter une attention toute particulière pour le sud du Québec, en établissant une répartition équitable d'aires protégées afin que la diversité biologique soit maintenue sur l'ensemble du territoire québécois.

- 30 -

Source : Guy Grand, Directeur général (450) 664-3503